



La Fondation Ayah est en justice contre Amougou Belinga et Ernest Obama pour « diffamation » et « propagation de fausses nouvelles »

Ayah Ayah Abine, fils du juge à la retraite, Paul Ayah Abine, et président de la fondation qui porte son nom, avait saisi le tribunal de première instance de Yaoundé, contre Ernest Obama, Vision4 , Dr Success Nkongho, Frankline Njume, le journal L'Anecdote et son Directeur de publication, Amougou Belinga, pour entre autres « **diffamation** », « **chantage** », « **propagation de fausses nouvelles** ».

Le fils de l'ancien avocat général près la Cour Suprême, reproche à ces personnes et structures citées plus haut, d'avoir accusé sa fondation d'acheter les armes pour les acheminer aux sécessionnistes anglophones qui luttent pour la partition le pays.

C'est le Dr Success Nkongho qui avait lancé la polémique. Après s'être rendu aux autorités, l'ex terroriste ambazonnien, avait sonné une violente charge contre la Fondation Ayah. L'ex virulent séparatiste avait affirmé que cette association humanitaire n'est que le Bras séculier du mouvement separatiste. « ***C'est la fondation Ayah Paul qui nous livrait les armes sous le prétexte d'une ONG humanitaire ...si nous avons pu convaincre plus de 87 personnes à regagner le Cameroun en quelques jours, imaginez ce qu'on peut faire en deux semaines et même un mois***», avait-il écrit sur sa page Facebook, avant d'ajouter que Ayah

Ayah Abine dans la guerre au Nord-ouest et au Sud-ouest, joue un rôle bien clé et trouble.

Rappelons que la procédure judiciaire a été introduite le 5 mai 2020, peu avant que Ernest Obama et son patron, n'entrent dans un autre différend. En effet, la citation directe consultée par le journal Kalara vise M. Ernest Obama en personne, ainsi que le «représentant légal» de la chaîne de télévision Vision4 et le bihebdomadaire L'Anecdote, deux médias du groupe de presse L'Anecdote, dont M. Amougou Belinga est le président directeur général (PDG) et directeur des publications.

Ce dossier a été appelé le 12 juillet dernier. Mais l'audience n'a duré qu'une poignée de secondes le temps pour que la partie civile complète l'identification de M. Ernest Obama sur la citation directe. Le tribunal a programmé l'ouverture des débats ce 12 août. Le journaliste comme son employeur ne comparaissent pas.

Selon les informations rapportées par Kalara, Me Joseph Bayîha, l'avocat du groupe de presse L'Anecdote, qui s'est constitué dans la procédure Judiciaire pour défendre les mis en cause a renoncé la semaine dernière à défendre M. Obama de crainte d'un conflit d'intérêt.
